

Fleuve Saint-Laurent

LÉGENDE

- 3 services
- 2 services
- 1 service
- ▲ Chalet / Refuge
- Prêt-à-camper
- ★ Maisonnette (POD)

- Accueil – Vente billet baleine
- Stationnement
- Eau
- Terrain de jeu
- Vidange
- Gazébo
- Lampadaire
- Téléphone
- Vue panoramique

- A**
 - Douche
 - Toilettes
 - Buanderie
 - Salle communautaire

- B**
 - Douche
 - Toilettes

- C**
 - Douche
 - Toilettes
 - Buanderie

- * 15 ampères
- 20 ampères
- 30 ampères
- ▲ 50 ampères



428, du Bateau Passeur (route 138)
Tadoussac (Québec) G0T 2A0

Téléphone :
418 235-4501 / 1 855 708-4501

info@essipit.com



CAMPING TADOUSSAC

Vers Baie-Comeau – Route 138 – Vers Québec



LES RÈGLEMENTS DU CAMPING TADOUSSAC

428, du Bateau-Passeur, Tadoussac (Québec) G0T 2A0

- 1.** Fermeture de la barrière à 23 h (même avec la carte magnétique).
Gates will be closed for cars and R.V. at 11 pm (even with the magnetic card).
- 2.** Feux de foyer, chants, danses, musique, etc. sont interdits de 23 h à 9 h.
Outside fire, singing, dance, music, etc. are forbidden from 11 pm to 9 am at all time.
- 3.** Strictement interdit de laver les véhicules, etc. L'eau potable ne sert que pour la consommation personnelle.
It is forbidden to wash cars, etc. Drinking water is use for consumption only.
- 4.** Une seule voiture par terrain de location.
One car per camping site.
- 5.** Heures de la buanderie : 8 h à 22 h.
Laundromat hours: 8 am to 10 pm.
- 6.** Dès la remise de la carte magnétique à la réception, le terrain devient automatiquement libre.
Upon reception of the magnetic card, the lot becomes vacant automatically.
- 7.** Toutes les unités de camping doivent être libérées pour 11 h la journée du départ.
All departures must be done before 11 am.
- 8.** Si vous devez quitter avant la date prévue, aucun remboursement.
If you must leave prior to your date, no refund.
- 9.** Tous les animaux doivent être gardés en laisse sur le terrain et il est obligatoire de ramasser leurs excréments. (Aucun animal ne doit être laissé sans surveillance). Les animaux sont interdits dans le « Prêt-à-Camper », « Chalet / Refuge » et « Maisonnette (POD) ».
Pets must be kept on leash at all time on camping ground and it's compulsory to pick up pets excrements. (No animal should be left without surveylance). Pets are not allowed on the "Ready-to-Camp", « Chalet / Refuge » and "Maisonnette (POD)".
- 10.** Il est strictement interdit de couper les arbres et arbustes ou de modifier la flore du camping ainsi que d'y attacher des cordes à linge ou tout autre accessoire.
It is forbidden to cut trees and shrubs or any other plant on the camping ground and to attach clotheslines or other accessories.
- 11.** Les feux de camp sont permis dans les foyers seulement.
Camp fire are permitted only in the fireplaces provided on the camping ground.
- 12.** Les motocyclettes, les minitrails ou autres véhicules de ce genre sont interdits pour la promenade dans le camping.
Motorcycles, mini-trails or other similar vehicules are not permitted to circulate on the camping ground.
- 13.** Tout « BON CAMPEUR » se fait un devoir de respecter les règlements ; il entretient ainsi un bon esprit et respecte les autres campeurs.
All "GOOD CAMPER" makes a point of honor to observe the camping rules and this way respect other campers.
- 14.** Feux d'artifice interdit en tout temps.
Fireworks prohibited at all times

LES RESPONSABLES DU CAMPING SE RÉSERVENT LE DROIT D'EXPULSER LES CAMPEURS QUI NE SE CONFORMENT PAS AUX RÈGLEMENTS.

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES BRIS, DU VANDALISME ET DES ACCIDENTS.

WE RESERVE THE RIGHT TO EXPULSE CAMPERS WHO DO NOT FOLLOW THE RULES.

WE ARE NOT RESPONSIBLE FOR BROKEN ITEMS, VANDALISM AND ACCIDENTS ON CAMPGROUND

